

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Digitalisation du service public performance

SIMPLIFIER les démarches administratives grâce à la dématérialisation et réduire le temps de recherche d'informations: la digitalisation du service public est conçue pour permettre de répondre efficacement aux attentes des populations.

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

DEVENU incontournable pour tout pays qui aspire au développement, l'outil numérique participe aujourd'hui à la bonne performance des services tous azimuts à travers le monde. En Afrique, plusieurs pays ont compris son importance et ont tout de suite pris le train de la technologie en marche. Au Gabon, depuis une décennie, les pouvoirs publics insèrent progressivement l'outil numérique dans les différentes administrations. En effet, certains secteurs connaissent aujourd'hui un fonctionnement plus efficace grâce à la digitalisation des services publics. C'est le cas de la direction générale des Impôts (DGI). Cette administration a mis cette année à la disposition des contribuables un nouveau site internet dont l'ergonomie générale et la simplicité des fonctionnalités ont été entièrement pensées pour faciliter les démarches administratives des usagers. Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19, le règlement des impôts à distance est possible à partir du portail fiscal.

Une bonne performance économique exige désormais la promotion efficace d'un cadre fiscal moderne et attractif. Et cela n'est réalisable qu'à travers des outils de communication modernes permettant de mettre en valeur les leviers de l'économie nationale. Pour sa part, l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) a également mis à la disposition des entrepreneurs un site qui permet aux potentiels investisseurs d'avoir toutes les informations nécessaires sur les documents et la démarche à adopter pour la création d'une entreprise. Tous les secteurs d'activités économiques sont présentés sur ledit site. Bien sûr, un accent

est mis sur les secteurs les plus porteurs.

Les gouvernants semblent donc bien conscients de la nécessité d'introduire l'outil numérique dans le fonctionnement de l'appareil étatique. D'ailleurs, le 16 août dernier, lors de son discours à la nation à la veille de la célébration des 60 ans de l'indépendance de notre pays, le chef de l'État Ali Bongo Ondimba a rappelé que notre pays n'est actuellement pas le dernier de la classe sur la question de la digitalisation. "Le Gabon est aujourd'hui l'un des pays d'Afrique où l'administration ou l'administration numérique est la plus développée", a-t-il indiqué. Tout en précisant plus loin que "cet effort doit aujourd'hui être prolongé et intensifié".

La digitalisation du secteur public est donc un des enjeux phares de la digitalisation de notre pays. Les usagers sont impatientes et s'attendent à une intégration de la technologie au sein des administrations dont ils sollicitent très souvent des services. Une attente qui s'articule très souvent autour de la dématérialisation des démarches administratives, des documents, des données et des échanges, afin de faciliter les relations entre les usagers et les agents administratifs.

L'Administration électronique vise à rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers et à améliorer leur fonctionnement interne. La transformation numérique constitue également une opportunité de désenclavement de l'arrière-pays et de maintien de la vitalité de nombreux départements ruraux. Toutefois, certaines localités pourraient encore attendre avant de bénéficier d'un service public digitalisé performant. À l'intérieur du pays, plusieurs administrations ne sont pas encore équipées d'outils informatiques et d'internet. Malheureusement.



Photo: Joseph MANIANGA

L'administration publique devra être équipée en matériel informatique pour répondre au défi de la digitalisation

DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION GABONAISE

20 septembre 2019 :

Lancement des études de faisabilité du plan national stratégique du Gabon digital (PNS-GD 2025) par l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), avec le soutien financier de la Banque africaine de développement (BAD) avec pour objectif principal la mise en œuvre du développement d'une administration électronique.

12 février 2020 :

Rencontre entre gouvernement gabonais représenté par la ministre de la Fonction publique, Madeleine Berre et la Banque européenne d'investissement (BEI) en vue d'accompagner le Gabon dans les projets de développement digital du secteur numérique, mais également le savoir-faire en matière de financement dans la digitalisation de l'administration gabonaise.

16 mars 2020 :

Le Conseil des ministres approuve la présentation du ministre de l'Économie relative à la digitalisation des services publics (Projet OGR)

16 août 2020 :

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba annonce le prolongement et l'intensification de la digitalisation de l'administration gabonaise.



© D. Maixant MOUSSAVOU

Source : Documentation de l'union

c : une nécessité pour la

Casier judiciaire : les tribunaux travaillent sans internet

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

EN juin 2019, Michel Abague Abessolo, directeur général du développement des réseaux internet, avait préconisé la digitalisation du service de délivrance des casiers judiciaires. Une manière de rappeler qu'il fallait faciliter l'obtention de ce document nécessaire dans plusieurs procédures administratives ou privées. Pour obtenir aujourd'hui un casier judiciaire, il faut que monsieur "Tout-le-Monde" se rende auprès du tribunal du chef-lieu de la province où il est né. Ou alors qu'il demande ce service à une de ses connaissances se trouvant sur place. Pourtant, le gouvernement avait voulu, dès le début des années 2000, simplifier cette démarche en connectant les palais de justice, comme les autres administrations du pays, au Réseau de l'administration gabonaise (RAG). Ainsi, en janvier 2017, l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (ANINF), si



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Les tribunaux ne sont toujours pas interconnectés.

on se réfère à un article sur son site internet, avait envoyé des agents à Port-Gentil et Franceville pour s'assurer que ces deux villes étaient bien interconnectées, la première au câble ACE et la seconde au réseau Backbone national gabonais (la même opération avait eu lieu en 2015 à Mouila ou encore Oyem). La décentralisation d'une administration publique performante et qualifiée était le but ultime. Sauf que cela n'a encore servi à rien, les tribunaux de l'intérieur ne permettent toujours pas d'obtenir un casier judiciaire en ligne. Et aucun site internet ne permet de centraliser leurs ac-

tivités, entre autres. Ces structures ont pourtant été équipées de câbles et autres équipements, il y a des années. Aujourd'hui, l'intranet (réseau informatique local propre à une entreprise ou à toute autre entité organisationnelle et qui utilise les mêmes protocoles qu'Internet) n'y existe toujours pas et l'interconnexion de ces palais de justice, au réseau internet national, n'est pas encore effective. Et avec les années qui passent, les équipements installés et non utilisés depuis 2015 ont forcément vieilli. Une situation qui est de plus en plus une perte de temps et d'argent pour les usagers.



digitalisation.

Mettre fin aux distorsions des fichiers actuels

ENA
Libreville/Gabon

L'INCIDENCE du projet Iboga (Identité biométrique officielle du Gabon) est très attendue dans le domaine de l'état-civil, à travers la création d'un registre national des personnes physiques (enregistrement des faits d'état-civil). Ce qui consacrera l'unicité des enregistrements des citoyens garantie par la biométrie. "L'établissement de l'état-civil comme base de l'identification des citoyens, avec la mise en place d'un système fiable

d'enrôlement et un unique numéro d'identification citoyenne (UNIC) ; le déploiement d'équipements d'enrôlement et d'un système de gestion de l'état-civil sur toute l'étendue du territoire national, dans les centres d'accueil et implantation des bureaux d'état-civil dans les maternités (gestion de proximité pour améliorer le taux d'enregistrement des naissances", indique-t-on au ministère de l'Intérieur. La vocation du projet Iboga au niveau de l'état-civil a une importance capitale, en ce qu'il devra s'attaquer

aux distorsions enregistrées dans les fichiers d'état-civil actuels, qui s'autorisent des manipulations aussi grossières qu'illégales. La mise en œuvre du projet a connu quelques avancées avec la conception du logiciel, en même temps que les lois relatives au NIP (Numéro d'identification personnel) sont en cours d'adoption au Parlement. Ces cadres juridiques vont se compléter avec le volet "organisationnel" se traduisant par la mise en place du Centre national de l'état-civil.

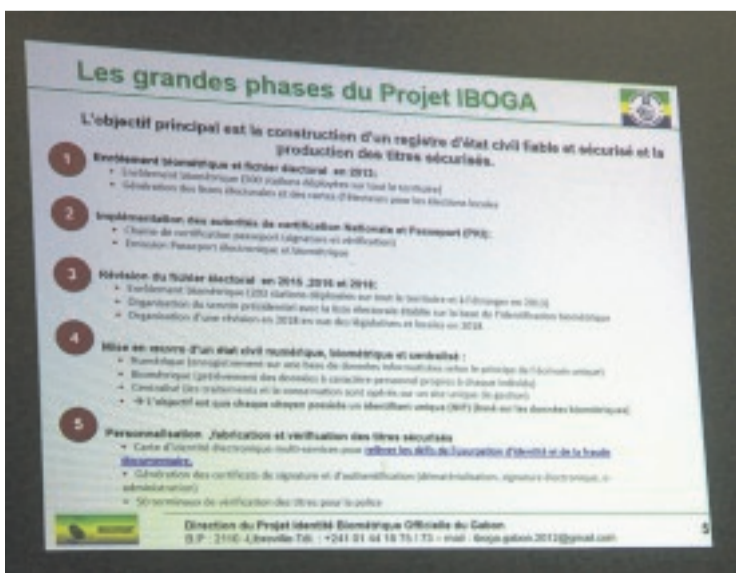


Photo: R.H.A/L'Union